



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM
DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 18h.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire
CORTIJO Juan	3 ^{me} Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard – GUIRA Rita – HILDWEIN Joël – MAYNARD Marlyse –
SCHUBNEL Thierry – SPINDLER Camille

Absents excusés :

COMBRE Rémy (procuration à SPINDLER Camille)
FROMM Christine (procuration à CORTIJO Juan)
FURLING Magalie

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Brigade Verte – désignation des membres du Comité Syndical
- 3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022
- 4) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022
- 5) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
- 6) Rapport de la Commission « Travaux – Voiries »
 - a) Rue Louis Pasteur et rue de Normandie
 - b) Eclairage public leds
- 7) Programme CEE ACTEE – Aide financière
- 8) Divers

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 novembre 2023 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Brigade Verte – désignation des membres du Comité Syndical

Des nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres ont été adoptés lors du Comité Syndical du 24 octobre 2023.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant – représentants de notre Commune au sein du Comité Syndical – ou de confirmer le maintien des membres actuellement désignés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les membres actuellement désignés, à savoir :

Titulaire : GEBER Marie-Laure

Suppléant : COMBRE Rémy

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine du Rhin de présenter chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Madame le Maire précise que ce rapport a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion. Elle rappelle également qu'il est public et qu'il permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2022 établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine du Rhin.
- INDIQUE que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Madame le Maire précise que le rapport émis par la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach, pour l'exercice 2022, a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion. Elle rappelle que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2022 établi par la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.
- INDIQUE que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

La hausse des tarifs 2024 de la redevance incitative ainsi que la baisse du nombre de levées comprises dans le forfait ont une nouvelle fois suscité quelques débats.

5. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

En vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2023 est de 170 230,00 €. Conformément aux textes applicables, l'ouverture des crédits d'investissement peut se faire à hauteur maximale de 42 557,50 €, soit 25 % de 170 230,00 €. Il est proposé de faire application de cet article à hauteur de 42 557,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 des crédits visés ci-dessous :

Chapitres	Libellés	BP + DM 2023	25 %
20	Immobilisations incorporelles	3 600,00	900,00
21	Immobilisations corporelles	128 630,00	32 157,50
23	Immobilisations en cours	38 000,00	9 500,00
	TOTAL	170 230,00	42 557,50

6. Rapport de la Commission « Travaux – Voiries »

a) Rue Louis Pasteur et rue de Normandie

La commission réunie le 14 décembre 2023, a examiné les chiffrages estimatifs « travaux de rénovation voiries ». Deux choix sont possibles quant à l'enrobé, à savoir l'enrobé classique ou l'enrobée drainant avec un soubassement adapté.

Face aux changements climatiques et aux nouvelles contraintes des rejets d'eaux pluviales, la commission propose l'option enrobé drainant et concassé filtrant.

Cette démarche environnementale nécessite toutefois plusieurs aides de co-financement.

Le conseil municipal prend acte de ce choix et donne son accord pour affiner cette opération.

Un plan technique et un chiffrage plus précis seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

b) Eclairage public leds

La commission préconise de poursuivre la rénovation des luminaires en éclairage leds. Un choix différent dans la gamme de produits est à l'étude pour les ruelles plus étroites et les secteurs résidentiels.

Un devis sera présenté lors du prochain conseil municipal.

7. Programme CEE ACTEE – Aide financière

Depuis le 11 février 2021, le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est lauréat du programme d'aide financière ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) venant soutenir financièrement les projets de rénovation énergétique des communes et intercommunalités membres.

Notre Commune peut prétendre à une aide dans le cadre de ce programme. Cependant, il y a lieu d'adhérer audit programme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire ou son Représentant à signer la convention d'adhésion au programme ACTEE et tout document afférent à ce dossier.

8. Divers

- a) Madame le Maire fait part d'une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle elle n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- b) Madame le Maire fait part d'un remerciement qu'elle a réceptionné.
- c) Madame le Maire informe que le secrétariat de la Mairie sera fermé du 21 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclus.
- d) Madame le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach a ouvert une enquête publique dans le cadre de la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 4 décembre 2023 et ce jusqu'au 10 janvier 2024.

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 15/12/2023

Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture et sur le site de la Communauté de Communes.

- e) Madame le Maire remercie le conseil municipal, le personnel communal et tous les bénévoles pour leur engagement et leur implication tout au long de l'année.
- f) Madame le Maire rappelle le problème de fonctionnement du radar pédagogique à l'entrée Est du village. La réflexion est lancée quant à la nécessité de son remplacement.
- g) Madame le Maire soulève la question de l'attribution d'un colis de Noël aux enseignants de l'école. Tout comme elle soulève la question de la facturation de la location de la salle des fêtes aux Associations, Conseil de Fabrique,... Ces deux points sont à revoir lors d'un prochain conseil.
- h) Monsieur CORTIJO Juan fait part du problème de stationnement « Place de la Libération ». Un débat a lieu. Une possibilité serait de matérialiser un stationnement interdit à l'angle de l'Impasse de la Chapelle pour faciliter les manœuvres des chauffeurs de bus.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 19 h 05.

Obersaasheim, le 8 janvier 2024



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie-Laure Geber', is written over the printed name.

Marie-Laure GEBER

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20231215-01-15-12-2023-DE
Date de télétransmission : 08/01/2024
Date de réception préfecture : 08/01/2024

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 15 décembre 2023

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Brigade Verte – désignation des membres du Comité Syndical
- 3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022
- 4) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022
- 5) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
- 6) Rapport de la Commission « Travaux – Voiries »
 - a) Rue Louis Pasteur et rue de Normandie
 - b) Eclairage public leds
- 7) Programme CEE ACTEE – Aide financière
- 8) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire		
CORTIJO Juan	3 ^{me} Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale		
COMBRE Rémy	Conseiller municipal	<i>Absent</i>	<i>SPINDLER Camille</i>
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal délégué		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale déléguée	<i>Absente</i>	<i>CORTIJO Juan</i>
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
FURLING Magalie	Conseillère municipale	<i>Absente</i>	
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		